

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 1^{er} décembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER MASSON DEHAYE N. JACOB C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE WEHRLIN MATHIS DANNEBEY DEVITERNE ENEL BEN ISMAIL

Absents excusés :

A. ANDRE a donné pouvoir à N. HOUDRY
C. FRANCHE a donné pouvoir à L. WEHRLIN
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
C. SIMEANT a donné pouvoir à M. MASSON
R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
L. BABIN a donné pouvoir à N. JACOB
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jean ENEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Recensement de la population 2026 : Cr éation de 11 postes d'agent recenseur en qualit e de vacataires et d'esignation des coordonnateurs communaux

**Nomenclature : 4.1.1 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Personnels titulaires et stagiaires – Délibérations et conventions**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : B. JEANDEL

Exposé des motifs

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution.

Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

En partenariat avec notre commune, l'INSEE organise l'enquête de recensement de la population de la ville de Pulnoy du 06 janvier au 14 février 2026 (plus 6 jours en cas de nécessité).

Afin de réaliser la collecte des données sur le territoire de la commune, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un agent coordonnateur et de son suppléant, chargés de la supervision de la collecte des informations, et de la liaison avec l'INSEE. La désignation se fera parmi les agents titulaires de la collectivité.

Il convient également de procéder au recrutement de 11 agents recenseurs qui seront chargés de recenser l'ensemble des logements et des habitants de la commune. Plus précisément, leurs missions consistent :

- A suivre les formations dispensées par l'INSEE,
- A effectuer la tournée de reconnaissance des adresses à enquêter,
- A réaliser les opérations de collecte,
- A effectuer un point hebdomadaire avec l'équipe des coordonnateurs communaux en charge de la supervision de la collecte.

Il est proposé de fixer comme suit les rémunérations :

- Agents recenseurs vacataires :
 - o 20 € par séance de formation,
 - o 150 € d'indemnité forfaitaire de déplacement (y compris tournée de reconnaissance),
 - o 2 € par feuille de logement,
 - o 1 € par bulletin individuel.
- Agents coordonnateurs :
 - o Revalorisation de l'IFSE durant la durée de la campagne de recensement,
 - o Paiement des heures supplémentaires engendrées par la charge de travail liée aux opérations de recensement.

A titre indicatif, la commune percevra une dotation forfaitaire pour l'ensemble des opérations de recensement d'un montant de 9 071 €.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant que la collectivité doit organiser les opérations de recensement de sa population en 2026 ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur, et son suppléant, afin de réaliser les opérations de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de recruter 11 agents recenseurs en qualité de vacataires, pour effectuer la collecte des données de recensement ;

Considérant l'avis des commissions en date du 19 novembre 2025 ;

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** la désignation d'un agent coordonnateur et de son suppléant, parmi les agents titulaires de la collectivité,
- **D'autoriser** le recrutement de 11 agents recenseurs en qualité de vacataire pour la période du 06 janvier 2026 au 20 février 2026,
- **De fixer** la rémunération des agents selon les modalités énoncées précédemment,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la collectivité 2026.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 02/12/2025 et que la convocation a été faite le 25/11/2025.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 08 décembre 2025

Le Maire,
Marc OGIEZ



Le Maire

